



Habitants
85 279 553

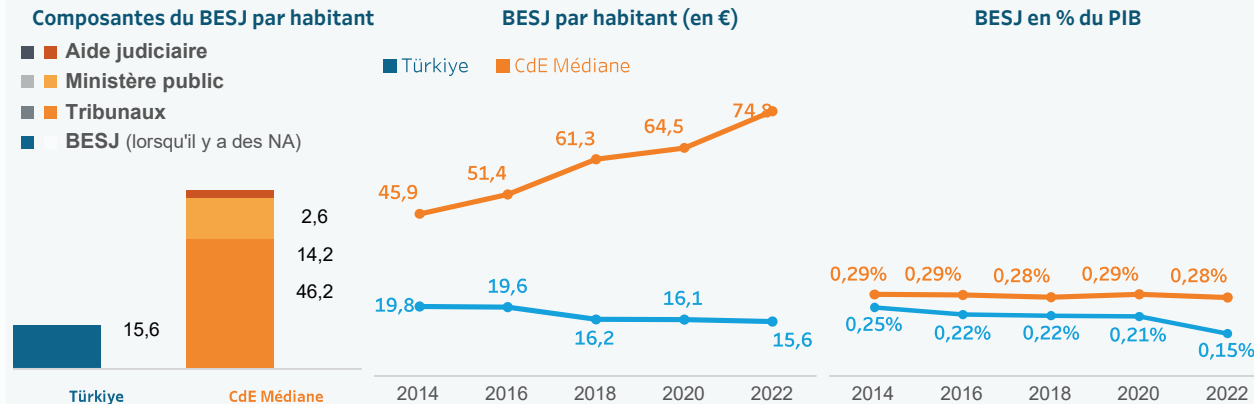


PIB par habitant
10 130 €
CdE Médiane 27 406 €



Salaire moyen brut annuel
NA
CdE Médiane 22 878 €

Budget exécuté du système judiciaire (BESJ)



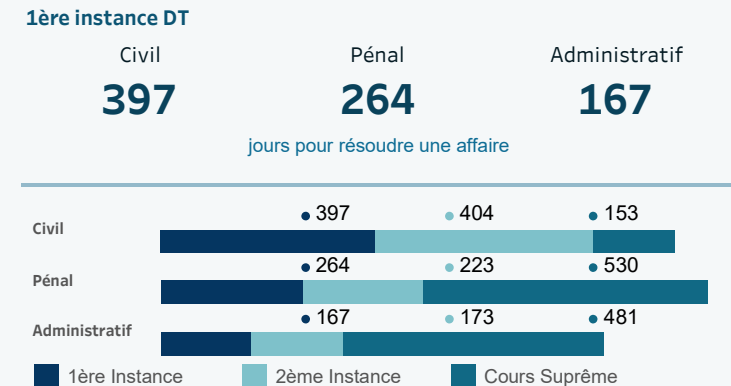
Budget : En 2022, le budget du système judiciaire exécuté de la Türkiye est de 1 328 330 015 €, ce qui correspond à 16 € par habitant, soit l'un des budgets par habitant les plus faibles en Europe. En % du PIB (0,15%), ce budget est considérablement inférieur à la médiane du CdE et parmi les plus bas en Europe. Cependant, en analysant ces données, il faut garder à l'esprit que la monnaie nationale (la lire) s'est dépréciée par rapport à l'euro, et que certains éléments budgétaires ont en fait augmenté dans la monnaie nationale. Il n'est pas possible de faire la distinction entre le budget des tribunaux et celui du ministère public. Le budget de l'aide judiciaire par habitant est également inférieur à la médiane du CdE.

Nombre de tribunaux : Le nombre de tribunaux pour 100 000 habitants est l'un des plus élevés d'Europe. Cependant, il faut tenir compte du fait qu'en Türkiye, en règle générale, un tribunal est composé d'un seul juge. De nouvelles cours d'appel régionales sont devenues opérationnelles. Le nombre de tribunaux spécialisés a augmenté.

Egalité de genre : Les femmes occupent toujours moins de la moitié des postes de juges (47%) et seulement 16% des postes de procureurs. Cependant, les femmes sont majoritaires parmi les juges de la plus haute instance (60,7%). Les femmes présidentes de tribunaux représentent 15 % du total, tandis que les femmes chefs de ministère public ne représentent que 2 % du total.

Technologies de l'information et de la communication (TIC) : La Türkiye a un indice de déploiement des TIC de 7,7, - l'un des plus élevés d'Europe, surtout dans la catégorie « Gestion des affaires » témoignant d'une numérisation presque totale de l'administration interne des tribunaux et de l'organisation du registre des affaires. En ce qui concerne l'exécution, de nombreuses procédures peuvent être effectuées par le biais du système UYAP sans présence physique. Il existe également des tentatives de développement d'applications basées sur l'IA, comme le « Centre de jurisprudence de la Cour de cassation », avec l'intention de fournir un accès à sa jurisprudence via le web et les téléphones portables.

Efficacité - Disposition Time (jours)

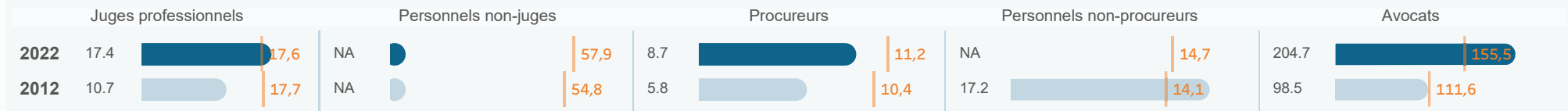


Efficacité : Les tribunaux sont les plus efficaces en 2ème instance, tandis que le domaine juridique le plus efficace est la justice administrative.

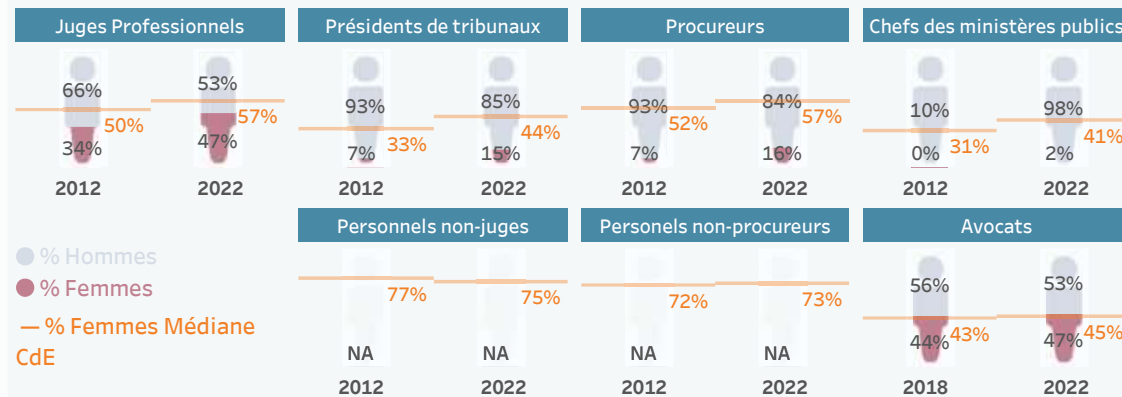
Plus spécifiquement, les tribunaux sont les plus efficaces dans les affaires civiles et commerciales contentieuses de 3ème instance, et les moins efficaces dans les affaires pénales de 3ème instance.

Les valeurs de DT ne sont inférieures aux médianes respectives du CdE que dans les affaires administratives de 1ère et 2ème instance, tandis que le DT des affaires civiles contentieuses de troisième instance est aligné à la médiane européenne. En effet, depuis que les cours d'appel régionales sont devenues pleinement opérationnelles ces dernières années, la charge de travail de la Cour de cassation a considérablement diminué. En outre, une application spécifique a été mise en place pour alerter les juges lorsque le délai prévu pour le traitement d'une affaire approche.

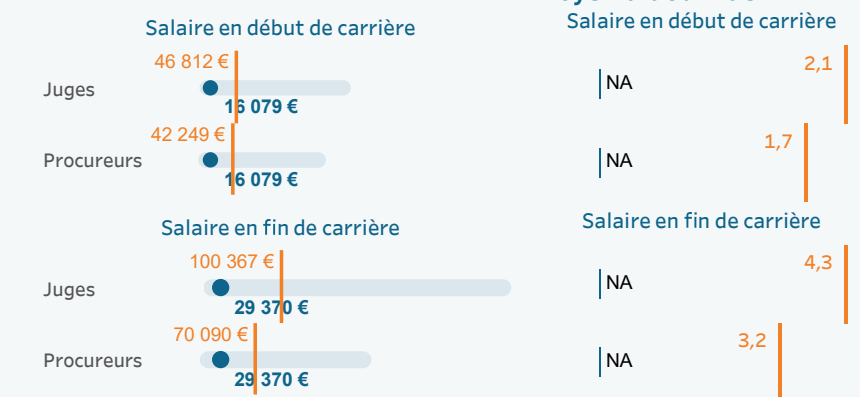
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



Égalité de genre

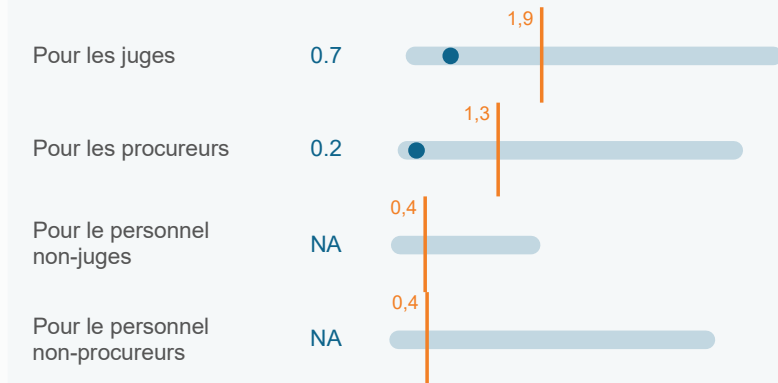


Salaires bruts absolus



Formation des professionnels de la justice

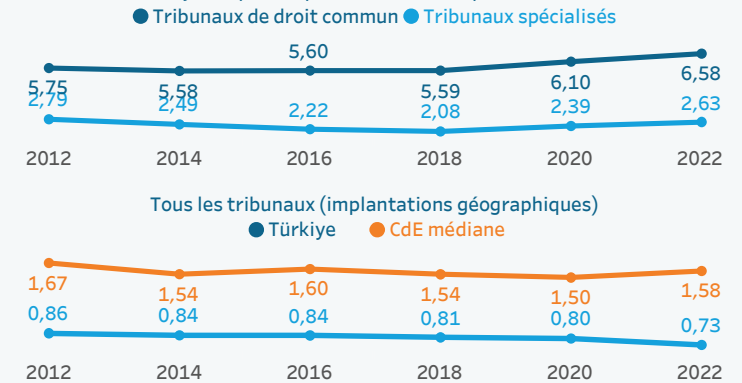
Nombre moyen de participations à des formations en direct par professionnel*



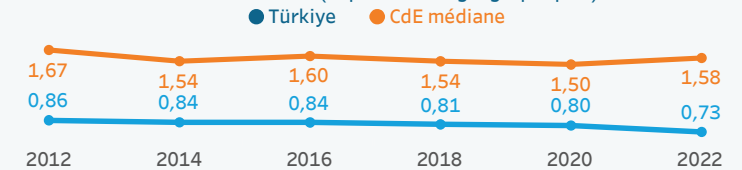
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Entités juridiques de première instance pour 100 000 hab.



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



*Cet indicateur est calculé comme suit : le nombre de participants aux formations en direct est divisé par le nombre de professionnels de cette catégorie. Par exemple, si la médiane du CdE pour les juges est de 3,9, cela signifie que chaque juge en Europe a participé à 3,9 formations en direct (valeur médiane). En effet, cette analyse permet de mieux comprendre le nombre de formations par professionnel dans l'hypothèse où tous ont été formés.

Indicateurs d'efficacité CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées / Affaires nouvelles) *100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire augmente

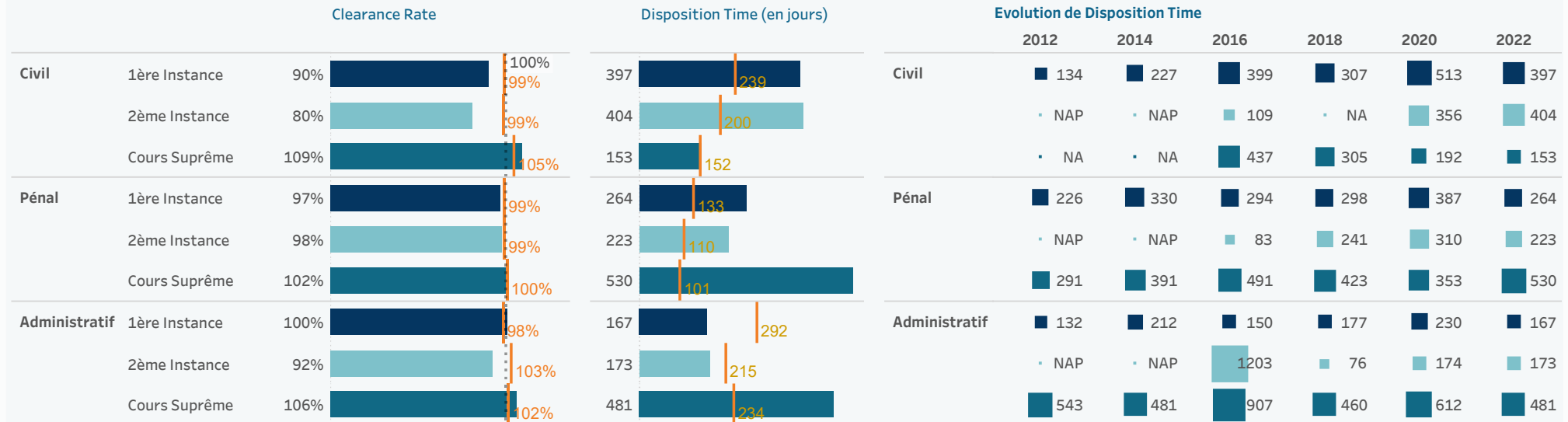
Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes / Affaires terminées) *365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) est le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue, compte tenu du rythme de travail actuel des tribunaux.

■ Türkiye
■ CdE Médiane

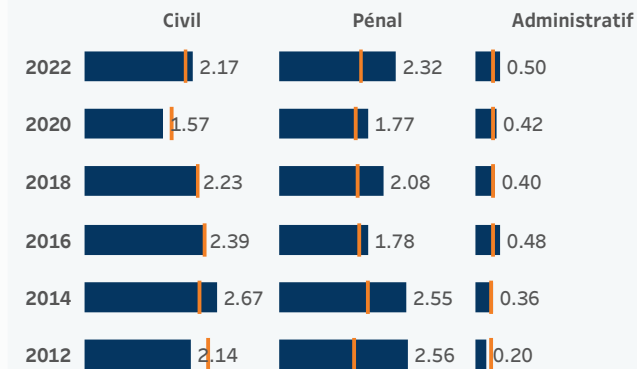
Instance

■ 1ère Instance
■ 2ème Instance
■ Cours Suprême

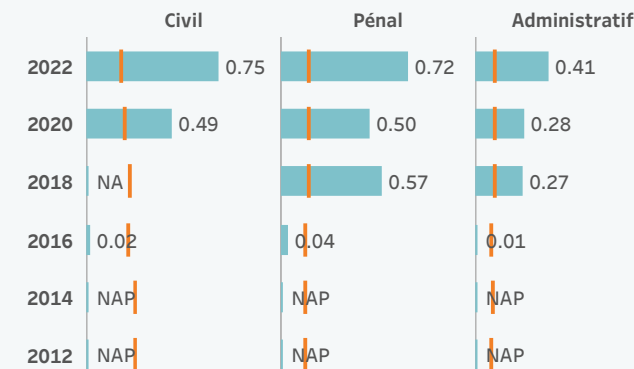


Affaires nouvelles

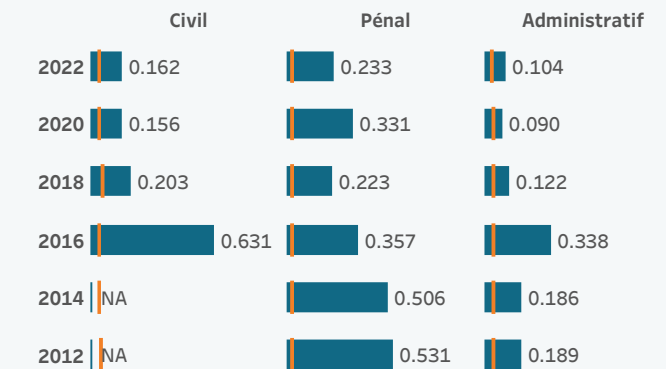
Nombre total d'affaires de 1ère instance pour 100 habitants



Nombre total d'affaires de 2ème instance pour 100 habitants

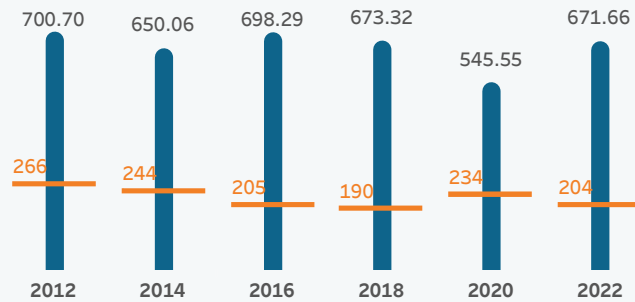


Nombre total d'affaires de Cours Suprêmes pour 100 habitants



Ministère public

Nombre total d'affaires reçues (1ère instance) par procureur

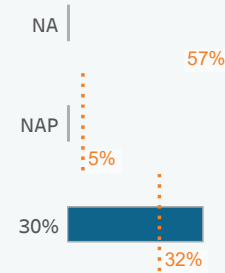


Répartition des affaires traitées en %

Classées pendant l'année de référence

Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur

Affaires portées devant les tribunaux



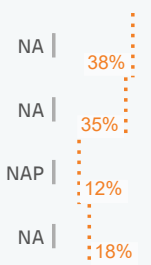
Répartition des affaires classées en %

Classées parce que l'auteur n'a pas pu être identifié

Classées pour absence de constat d'infraction ou situation juridique particulière

Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité

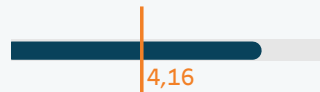
Classement pour d'autres raisons



Note : Il existe différentes méthodologies pour calculer le nombre d'affaires dans les statistiques des ministères publics : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Indice de déploiement et d'utilisation des TIC
(de 0 à 10)

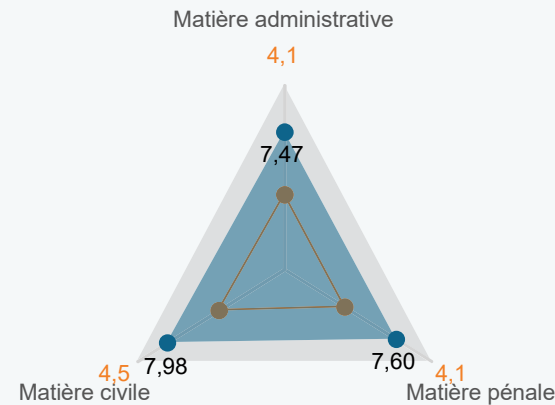
Taux de déploiement total : **7,68**



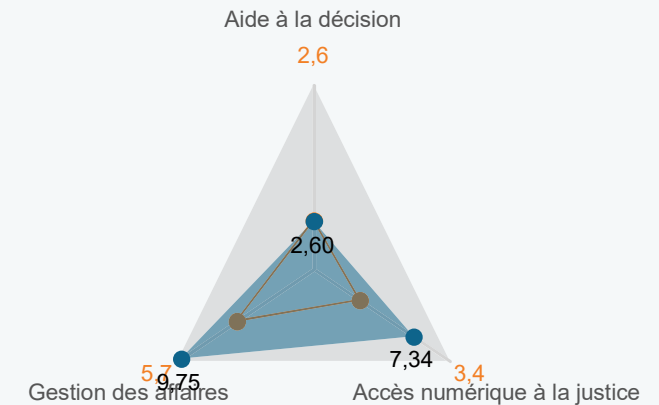
Taux d'utilisation total : **5,77**

(experimental)

Taux de déploiement par domaine (0 à 10)



Taux de déploiement par catégorie (0 à 10)



Sites internet relatifs au système judiciaire

Textes juridiques

www.adalet.gov.tr
<http://mevzuat.adalet.gov.tr/>

Jurisprudence des juridictions supérieures

<https://emsal.uyap.gov.tr/>
<https://www.anayasa.gov.tr/tr/kararlar-bilgi-bankasi/> <http://emsal..>

Informations sur le système judiciaire

<https://magdurbilgi.adalet.gov.tr/>